EASYTIOU

Conditions générales de vente

Services numériques Easytiou Passeport, Transaction et Entreprise

Version : projet 0.3

Date de mise à jour : 6 octobre 2026

Territoire visé : France

PROJET NON CONTRACTUEL - NE PAS PROPOSER À L'ACCEPTATION EN L'ÉTAT.

L'identité complète de la société contractante, son immatriculation, son numéro de TVA, son adresse, le médiateur de la consommation et la juridiction B2B compétente doivent être renseignés. Le parcours de commande, le paiement, la rétractation et les garanties doivent ensuite être validés par un avocat français avant commercialisation.

PROJET NON CONTRACTUEL

Préambule

Easytiou conçoit un service numérique destiné à réduire le risque d'usurpation d'identité lors d'interactions à distance. Le service relie, selon le niveau demandé, une identité vérifiée, un appareil, un contexte, une fenêtre temporelle, un challenge de présence et des éléments de preuve.

Easytiou ne détecte pas universellement les deepfakes. Le service ne certifie ni la véracité d'une déclaration, ni la qualité d'un bien, ni la solvabilité d'une personne, ni l'absence de manipulation ou de contrainte. Les présentes conditions générales de vente, ci-après les « CGV », régissent les services payants commandés auprès du Prestataire.

1. Identification du Prestataire

Le prestataire contractant, ci-après le « Prestataire », doit être identifié comme suit avant toute ouverture commerciale :

Mention	Information à publier
Dénomination et forme sociale	[À COMPLÉTER]
Capital social	[À COMPLÉTER]
Siège social	[À COMPLÉTER]
RCS, ville et numéro SIREN	[À COMPLÉTER]
Numéro de TVA intracommunautaire	[À COMPLÉTER]
Adresse électronique	contact@easytiou.fr
Téléphone et horaires du support	[À COMPLÉTER]

Toute référence à « Easytiou » désigne le service exploité par le Prestataire ainsi identifié.

2. Objet, champ d'application et documents contractuels

Les CGV s'appliquent aux commandes passées en France par un consommateur ou un professionnel pour l'activation du Passeport Easytiou, les packs de crédits de vérification et l'offre Easytiou Entreprise. Elles sont communiquées avant la commande et peuvent être téléchargées sur un support durable.

L'offre Easytiou Essentiel est gratuite. Son utilisation relève des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité, sans préjudice des dispositions impératives applicables aux services numériques fournis aux consommateurs.

Pour Easytiou Entreprise, le bon de commande, la proposition commerciale, l'accord de traitement des données, les niveaux de service et les conditions particulières prévalent sur les CGV en cas de contradiction. Pour Easytiou Transaction, le récapitulatif précise le contexte, le niveau demandé, son coût en crédits, le solde disponible et l'identité du payeur.

PROJET NON CONTRACTUEL

3. Définitions

Application : application mobile ou interface Easytiou utilisée pour accéder au Service.

Candidat : personne que le Client souhaite préqualifier avant une visite, un échange sensible ou la poursuite d'une vente.

Client : personne qui commande et, le cas échéant, paie un Service.

Crédit de vérification : unité prépayée, non transférable, non convertible en argent et utilisée par le demandeur pour lancer un contrôle. Un Crédit ne constitue ni une monnaie électronique ni un actif financier.

Dossier Transaction : contexte reliant le Client, un ou plusieurs Candidats, le niveau demandé, les contrôles et leurs résultats.

Événement : contexte de vérification borné par une date de début et une date de fin.

Participant : personne invitée à réaliser un contrôle Easytiou.

Passeport Easytiou : activation du compte permettant de relier une identité vérifiée à l'utilisateur. Son statut demeure révocable et peut nécessiter une nouvelle vérification.

Portefeuille : registre du nombre de Crédits disponibles, réservés, consommés, restitués ou remboursés.

Service : prestation numérique Easytiou payante décrite dans la commande.

4. Description des offres

4.1 Passeport Easytiou

L'activation initiale du Passeport comprend une vérification d'identité et 10 Crédits. Elle est proposée sans abonnement. Elle ne garantit pas une identité « à vie » : le statut peut expirer ou être révoqué après expiration d'un justificatif, compromission, récupération de compte ou changement réglementaire. Toute nouvelle prestation payante de vérification est présentée dans une commande distincte avant son exécution.

4.2 Easytiou Transaction

Easytiou Transaction permet au Client de créer un dossier ponctuel, de préqualifier un ou plusieurs Candidats avant une visite ou un échange sensible, puis d'obtenir des résultats et, lorsque prévu, un dossier signé et horodaté. Le niveau, le coût en Crédits et l'identité du payeur sont affichés avant chaque demande. Le demandeur ou l'organisation qui le sponsorise est débité ; recevoir une demande et y répondre ne débite pas le Participant. Un résultat Normal complet, Élevé ou Critique exige néanmoins un Passeport actif pour la personne contrôlée. Son activation est commandée par elle-même ou sponsorisée avec son consentement exprès.

4.3 Easytiou Entreprise

Easytiou Entreprise peut inclure des abonnements, des consoles d'administration, des politiques de confiance, des intégrations SSO ou annuaire, la gestion des appareils, des exports SIEM, des rapports, un accompagnement et des niveaux de service. Le périmètre exact figure dans les conditions particulières et le bon de commande.

4.4 Évolution et disponibilité

Les fonctionnalités présentées comme expérimentales, candidates, en préversion ou sur la feuille de route ne font pas partie du Service commandé, sauf engagement écrit contraire.

5. Prérequis et compte

Le Client doit disposer d'un appareil compatible, d'une connexion à Internet, d'une adresse électronique ou d'un numéro de téléphone valide et, selon le niveau demandé, d'un moyen d'identification accepté. Les versions minimales et prérequis sont communiqués avant la commande ou dans la documentation du Service.

Le Client protège ses moyens d'authentification, maintient ses informations à jour et signale sans délai toute perte, tout vol ou toute compromission. Il ne doit pas permettre à un tiers d'utiliser son identité ou son appareil afin de contourner un contrôle.

6. Formation de la commande

Avant validation, le Client reçoit un récapitulatif comprenant au minimum :

- les caractéristiques essentielles du Service ;
- l'identité du payeur et, pour Transaction, le niveau demandé, son coût en Crédits et le solde disponible ;

PROJET NON CONTRACTUEL

- pour un achat, le nombre de Crédits, le prix total TTC et la version du barème ;
- la durée ou la fenêtre d'exécution ;
- les prérequis techniques et le niveau de contrôle demandé ;
- les limites essentielles du Service ;
- les règles de paiement et de rétractation applicables.

Le Client peut corriger les informations avant de confirmer. La commande devient ferme lorsque le Client accepte expressément les CGV et valide une action non ambiguë indiquant une obligation de paiement. Un accusé de réception est envoyé sur un support durable.

Le Prestataire peut refuser une commande incomplète, incohérente, illicite ou exposant le Service à un risque de fraude ou de sécurité. Toute modification du récapitulatif avant validation exige l'accord exprès du Client. Aucun surcoût ni aucune consommation supérieure au niveau confirmé ne peut être appliqué sans un nouveau consentement.

7. Prix

7.1 Passeport Easytiou

```
Activation initiale : 9,99 EUR TTC, sans abonnement, avec 10 Crédits inclus.
```

7.2 Packs de Crédits

Pack et quantité	Prix TTC
Découverte - 10 Crédits	19,99 EUR
Vente - 50 Crédits	69,99 EUR
Grand projet - 100 Crédits	119,99 EUR
Professionnel - 500 Crédits	499,99 EUR

Les Crédits achetés n'expirent pas tant que le compte reste ouvert selon le barème initial. Toute évolution éventuelle ne s'applique pas rétroactivement. Le prix, les taxes, le nombre de Crédits et leur durée de validité sont affichés avant validation.

7.3 Consommation par niveau

Niveau demandé	Coût par demande et par personne
Normal	1 Crédit
Élevé	3 Crédits
Critique	5 Crédits

Le coût dépend du niveau demandé, non du résultat obtenu, de la valeur d'un bien ou de la réalisation d'une vente. Les relances et reprises techniques appartenant à la même demande ne consomment pas de Crédit supplémentaire. Easytiou n'abaisse jamais automatiquement le niveau pour réduire le coût.

PROJET NON CONTRACTUEL

7.4 Offre Entreprise

Les prix Entreprise sont indiqués dans le devis ou le bon de commande, généralement hors taxes, auxquels s'ajoutent les taxes applicables. Les frais d'intégration, de dépassement, de support ou de services tiers ne sont dus que s'ils sont expressément prévus.

8. Moyen de paiement, débit et facturation

Le Client enregistre son moyen de paiement auprès du prestataire de paiement désigné. Easytiou ne conserve pas les données complètes de carte bancaire. Une authentification forte peut être demandée conformément aux règles applicables.

L'activation du Passeport et les packs de Crédits sont débités lors de leur achat. Avant l'envoi d'une demande, le nombre de Crédits correspondant au niveau est réservé dans le Portefeuille. La réservation devient une consommation lorsque le destinataire démarre le parcours ou le refuse explicitement. Une expiration sans ouverture, une non-remise ou une défaillance imputable à Easytiou empêchant le démarrage libère la réservation.

Après le démarrage, un abandon, un échec de contrôle ou un résultat défavorable ne donne pas lieu à une restitution automatique, car le Service a été engagé. Les opérations de paiement et les mouvements de Crédits sont sécurisés, attribuables et idempotents. Une facture d'achat est mise à disposition sur un support durable.

En cas de rejet du paiement, le Prestataire peut demander un autre moyen de paiement, suspendre les nouveaux Services payants et engager le recouvrement des sommes certaines, liquides et exigibles, dans le respect des règles applicables. Les pénalités B2B et l'indemnité forfaitaire de recouvrement sont précisées dans les conditions particulières ou la facture.

9. Exécution et livraison du Service

Le Service est exécuté pendant la fenêtre indiquée dans la commande. Le résultat est livré dans l'Application ou l'espace autorisé. Lorsqu'un rapport est prévu, sa mise à disposition constitue la livraison du livrable numérique, sous réserve des contrôles de signature et d'horodatage annoncés.

Le Client est informé des statuts en attente, dégradé, non concluant, confirmé ou contesté. Une indisponibilité d'un fournisseur externe ne doit pas être présentée comme un succès. Les délais indicatifs ne constituent pas un engagement de niveau de service, sauf stipulation Entreprise contraire.

10. Droit de rétractation des consommateurs

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le consommateur dispose en principe de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat à distance pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

Lorsque le consommateur demande que l'exécution commence avant la fin de ce délai, le parcours

PROJET NON CONTRACTUEL

recueille sa demande expresse. S'il se rétracte après le début de l'exécution mais avant exécution complète, il peut être redevable d'un montant proportionné au Service effectivement fourni, conformément à l'article L. 221-25 du Code de la consommation.

Le consommateur ne perd son droit de rétractation pour un Service pleinement exécuté avant la fin du délai qu'après avoir donné son accord préalable exprès pour cette exécution complète et reconnu qu'il perdra son droit de rétractation, conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation.

La simple acceptation des CGV ne vaut pas demande expresse d'exécution immédiate ni renonciation. Ces consentements sont recueillis séparément lorsqu'ils sont nécessaires. Le formulaire type figure en annexe 1.

Les professionnels ne bénéficient pas de ce droit, sauf disposition légale contraire, notamment lorsque les conditions de l'article L. 221-3 du Code de la consommation sont réunies.

PROJET NON CONTRACTUEL

11. Garantie légale de conformité des services numériques

Le consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité applicable aux contenus et services numériques, dans les conditions des articles L. 224-25-12 et suivants du Code de la consommation. Le Prestataire répond des défauts de conformité existant lors de la fourniture et, pour une fourniture continue, de ceux qui apparaissent pendant la période contractuelle prévue par la loi.

En cas de défaut, le consommateur peut demander la mise en conformité sans frais, sans retard injustifié et sans inconvénient majeur. Lorsque la mise en conformité est impossible, refusée, tardive ou inefficace dans les conditions prévues par la loi, le consommateur peut obtenir une réduction du prix ou la résolution du contrat. Ces droits s'exercent sans préjudice des dommages et intérêts éventuellement dus.

Les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité et de la sécurité sont fournies pendant la période légalement ou contractuellement applicable. Le consommateur doit installer les mises à jour dans un délai raisonnable après en avoir été informé lorsque leur non-installation peut causer le défaut.

Garantie légale et résultat défavorable sont distincts.

Un résultat « contesté » ou « non concluant » conforme aux contrôles annoncés n'est pas, à lui seul, un défaut du Service. Une erreur de calcul, une preuve corrompue, un débit contraire aux CGV ou l'absence d'une fonction promise peut en revanche constituer un défaut.

12. Obligations du Client et des utilisateurs

Le Client et les utilisateurs s'engagent à :

- fournir des informations exactes et déclarer loyalement le contexte ;
- ne pas usurper une identité, falsifier un justificatif ou manipuler un Participant ;

- ne pas relayer, enregistrer ou reproduire un challenge afin de contourner le Service ;
- respecter les droits des Participants et ne pas utiliser le Service à des fins de surveillance illicite, de harcèlement ou de discrimination ;
- ne pas tenter de perturber, tester ou contourner la sécurité sans autorisation écrite ;
- respecter les règles de la transaction, de la plateforme tierce et les lois applicables.

Le Client professionnel s'assure qu'il dispose des bases juridiques, informations et autorisations nécessaires pour inviter ses collaborateurs, configurer des intégrations et traiter les résultats.

13. Portée exacte du résultat et exclusions fonctionnelles

Le résultat Easytiou atteste uniquement les faits techniques indiqués : identité ou canal contrôlé, appareil utilisé, contexte, instant, challenge, observations et niveau obtenu. Il doit être lu avec ses motifs de dégradation et ses limites.

Easytiou ne fournit pas :

- une détection certaine de tout deepfake ou de tout relais en temps réel ;
- une garantie sur l'origine économique, la qualité, la propriété ou la livraison d'un bien ;
- une garantie de paiement, de solvabilité, d'intention ou d'absence de contrainte ;
- un service de séquestre, de signature notariale, d'assurance, de conseil juridique ou de décision bancaire ;
- une autorisation automatique de conclure la transaction ou de prendre une décision sensible.

Pour une décision irréversible, le Client conserve des contrôles complémentaires : rappel sur un canal connu, séparation des tâches, double validation, délai de refroidissement, vérifications bancaires, juridiques ou métier.

PROJET NON CONTRACTUEL

14. Sécurité, maintenance et dépendances externes

Le Prestataire met en œuvre des mesures proportionnées pour protéger le Service, notamment l'authentification, la liaison des appareils, la journalisation, la révocation et le contrôle des fournisseurs. Aucun système ne peut toutefois garantir une sécurité ou une disponibilité absolue.

Le Prestataire peut suspendre une opération ou un compte en cas de risque de fraude, d'incident de sécurité, de maintenance ou d'obligation légale. Il informe le Client lorsque cela est possible sans compromettre la sécurité. Les fournisseurs d'identité, d'horodatage, de paiement, de télécommunication et de visioconférence restent des dépendances externes.

15. Preuve électronique et archivage

Les journaux, consentements, horodatages, signatures, accusés de réception et traces de paiement peuvent être conservés dans des conditions assurant leur intégrité et servir de preuve, sous réserve des règles légales applicables. Une capture d'écran de la console organisateur n'a pas, à elle seule, la même portée qu'un paquet de preuve vérifiable.

Le Client télécharge et archive les rapports dans le délai indiqué. Les durées de disponibilité et de conservation sont précisées dans la commande, la politique de confidentialité ou les conditions particulières.

16. Propriété intellectuelle

Le Prestataire et ses concédants conservent tous les droits sur l'Application, les marques, logiciels, interfaces, protocoles, catalogues, documents et contenus. Le Client reçoit un droit personnel, non exclusif, non transférable et limité à la durée et aux besoins du Service commandé.

Le Client ne peut pas copier, extraire, décompiler, revendre ou mettre à disposition tout ou partie du Service, sauf droit impératif ou autorisation écrite. Il conserve ses droits sur les contenus qu'il fournit et accorde au Prestataire les droits strictement nécessaires à l'exécution du Service.

17. Données personnelles

Les traitements de données personnelles sont décrits dans la politique de confidentialité applicable. Selon l'offre et le traitement, le Prestataire peut agir comme responsable de traitement ou sous-traitant du Client professionnel. Un accord de traitement des données est conclu lorsque nécessaire.

Easytiou n'a pas vocation à recevoir les gabarits biométriques gérés localement par le système du téléphone. Les données sont limitées à celles nécessaires à l'identification, la sécurité, la preuve, la facturation et au respect des obligations légales.

18. Confidentialité - Clients professionnels

Chaque partie protège les informations confidentielles reçues de l'autre, les utilise uniquement pour le contrat et limite leur accès aux personnes qui en ont besoin. Cette obligation ne couvre pas une information publique, déjà connue légitimement, obtenue licitement d'un tiers ou développée indépendamment.

Les obligations spécifiques aux alertes de sécurité, secrets, rapports et données d'entreprise peuvent être renforcées dans les conditions particulières.

19. Responsabilité

Le Prestataire est responsable de la bonne exécution de ses obligations dans les limites prévues par la loi et les CGV. Aucune clause ne limite les droits impératifs du consommateur, la responsabilité en cas de dommage corporel, de faute lourde ou dolosive, ni toute responsabilité qui ne peut légalement être limitée.

Le Client reste responsable de la décision prise à partir du résultat, de la légalité du contexte, de l'exactitude des informations fournies et de ses contrôles métier. Le Prestataire n'est pas partie à la vente ou à l'opération sous-jacente et ne reçoit pas le prix du bien pour le compte des parties.

Pour un Client professionnel uniquement, sauf stipulation contraire et dans la mesure permise par la

PROJET NON CONTRACTUEL

loi, la responsabilité totale du Prestataire pour les dommages directs liés au contrat est plafonnée au montant hors taxes payé par le Client au titre du Service concerné pendant les douze mois précédant le fait générateur. Ce plafond ne s'applique pas aux exclusions légales précitées, aux atteintes aux données personnelles relevant d'un régime impératif, à la confidentialité ou aux droits de propriété intellectuelle.

20. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement causé par un événement de force majeure répondant aux conditions de l'article 1218 du Code civil. La partie empêchée informe l'autre, limite les conséquences et reprend l'exécution dès que possible. Si l'empêchement se prolonge au-delà de la durée prévue dans les conditions particulières ou rend définitivement le Service impossible, le contrat peut être résolu selon la loi.

21. Durée, suspension et résiliation

Le Dossier Transaction prend fin lorsque ses demandes sont clôturées ou expirées et que les résultats disponibles ont été livrés. Les Crédits non consommés restent dans le Portefeuille selon leur durée de validité. L'offre Entreprise est conclue pour la durée indiquée au bon de commande, avec les modalités de renouvellement et de résiliation qui y figurent.

Le Prestataire peut suspendre le Service en cas de risque de sécurité, fraude, utilisation illicite, impayé ou manquement grave, après information lorsque les circonstances le permettent. La suspension est proportionnée et n'affecte pas les droits impératifs du Client. En cas de manquement remédiable, la résiliation intervient après une mise en demeure restée sans effet pendant le délai contractuel ou raisonnable.

22. Réclamations et support

Toute réclamation peut être adressée à contact@easytiou.fr avec la référence du dossier, la date, le motif et les justificatifs utiles. Le Client ne doit jamais transmettre de mot de passe, clé privée, réponse secrète de contrainte ou donnée bancaire complète.

Le Prestataire accuse réception et répond dans un délai raisonnable. Les engagements de support propres à l'offre Entreprise figurent dans les conditions particulières.

23. Médiation de la consommation

Après réclamation écrite préalable restée sans solution, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le Prestataire, conformément aux articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation :

[NOM DU MÉDIATEUR, ADRESSE POSTALE ET SITE INTERNET À COMPLÉTER APRÈS ADHÉSION]

Le consommateur peut également recourir à tout mode alternatif de règlement des différends prévu

PROJET NON CONTRACTUEL

par la loi. L'ancienne plateforme européenne de règlement en ligne des litiges ne doit pas être mentionnée comme disponible après sa suppression.

24. Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV sont régies par le droit français. Le consommateur peut saisir les juridictions compétentes selon les règles impératives applicables et conserve la protection des dispositions impératives de son pays de résidence lorsqu'elles s'appliquent.

Pour les litiges entre commerçants, et après tentative de résolution amiable, la clause attributive de compétence suivante ne pourra être utilisée que si elle est spécifiée de façon très apparente et légalement valable :

[TRIBUNAL DE COMMERCE COMPÉTENT À COMPLÉTER APRÈS FIXATION DU SIÈGE SOCIAL]

25. Modification, divisibilité et langue

La version applicable est celle acceptée lors de la commande. Une modification substantielle d'un service continu est notifiée sur un support durable avec le préavis et les droits de résiliation requis. Une nouvelle version ne modifie pas rétroactivement un Dossier Transaction terminé.

Si une clause est déclarée invalide, les autres stipulations restent applicables dans la mesure permise. La version française prévaut pour les contrats conclus en France, sous réserve des règles impératives.

Annexe 1 - Formulaire type de rétractation

À adresser uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat, dans le délai et les conditions applicables.

À l'attention de : **[DÉNOMINATION, ADRESSE POSTALE ET E-MAIL DU PRESTATAIRE À COMPLÉTER]**

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Service / référence du dossier :

Commandé le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Date : Signature, uniquement en cas d'envoi papier :

Annexe 2 - Mentions à valider dans le parcours de commande

1. Afficher les caractéristiques essentielles, le niveau demandé et les limites avant paiement.
2. Afficher le prix TTC, le nombre de Crédits achetés, leur durée de validité et l'identité du payeur.

PROJET NON CONTRACTUEL

3. Avant chaque demande, afficher le niveau, son coût en Crédits, le solde disponible et les conditions de restitution.
4. Présenter un bouton indiquant sans ambiguïté l'obligation de paiement.
5. Recueillir séparément l'acceptation des CGV, la demande d'exécution immédiate et, si applicable, la reconnaissance de perte du droit de rétractation après exécution complète.
6. Remettre les CGV et l'accusé de réception sur un support durable.
7. Tracer la version acceptée, les consentements, la date et le récapitulatif.
8. Ne consommer les Crédits qu'au démarrage du parcours ou en cas de refus explicite, puis libérer automatiquement les réservations éligibles.
9. Permettre l'exercice de la garantie, la réclamation et la rétractation sans obstacle indu.

Conditions de publication.

Supprimer le filigrane « Projet non contractuel » uniquement après avoir complété toutes les mentions en rouge, désigné un médiateur, aligné les CGV avec le parcours réel, validé la fiscalité et le paiement, puis obtenu une revue juridique formelle.

Document Easytiou généré de manière reproductible. Cette version est une trame de travail et ne constitue pas un avis juridique individualisé.

PROJET NON CONTRACTUEL